

Pactes régionaux d'investissement dans les compétences



Annexe 6

Modalités de préparation et méthodologie
pour l'évaluation des projets
dans le cadre des Pactes régionaux
d'investissement dans les compétences

Introduction	2
1. Trois projets expérimentaux.....	2
2. Méthode de sélection des équipes d'étude et de recherche	3
3. Appels à projet d'étude et de recherche : quelles méthodologies ?	3
4. Calendrier de l'évaluation	4

Introduction

L'évaluation est un élément indispensable du plan d'investissement dans les compétences, en ce qu'il représente non seulement un investissement financier sans précédent dans la formation des personnes en recherche d'emploi les moins qualifiés, dont il importe d'évaluer les résultats, mais également en ce qu'il vise à transformer le système de formation, ce qui nécessite d'expérimenter et d'évaluer. L'évaluation constitue à ce titre un véritable levier dans cette transformation.

Les évaluations visent à permettre d'analyser les effets du plan d'investissement dans les compétences à partir d'études qualitatives et quantitatives. Elles devront permettre d'apprécier si les objectifs poursuivis par le Plan d'investissement dans les compétences ont été atteints. Elles contribuent à la vision d'ensemble de la démarche de transformation portée par les Pactes régionaux d'investissement dans les compétences et à en mesurer les résultats et les impacts.

Ainsi, chaque Pacte régional est assorti d'une obligation d'évaluation systématique ; il devra présenter les modalités de suivi et d'évaluation retenues.

Dans ce cadre, les Pactes régionaux devront proposer trois projets expérimentaux à évaluer. Le comité scientifique du Plan d'investissement dans les compétences installé au niveau national financera l'évaluation de ces trois projets expérimentaux, avec l'appui de la Dares.

1. Trois projets expérimentaux

Les signataires des Pactes régionaux devront inclure dans le Pacte régional la proposition de trois projets expérimentaux qui s'attachent à approfondir un ou plusieurs objectifs prioritaires assignés au plan d'investissement dans les compétences. Elles pourront s'inspirer des suggestions qui leur seront transmises par le Comité scientifique début juillet, et qui mettront en avant des évolutions du système de formation qu'il semble pertinent d'expérimenter, sur la base des objectifs assignés au plan d'investissement dans les compétences, des enjeux de la réforme, de l'état de la recherche, et des expériences internationales.

Les Pactes devront décrire la façon dont elles envisagent de mettre en place ces projets de la façon la plus précise et la plus concrète possible. Ainsi, la méthode d'intervention, la nature et les caractéristiques des bénéficiaires, la valeur ajoutée attendue du projet devront être décrits. De même, les facteurs clés de succès des projets proposés et la capacité à essaimer du projet devront être explicités.

Les signataires sont encouragés à proposer des projets d'expérimentations inter-régionaux. Même si la nature des intervenants ou les modes d'intervention ne sont pas totalement similaires entre régions, le regroupement de projets ayant la même finalité autour d'une évaluation commune sera fortement apprécié.

A la réception de ces projets, le comité scientifique se réunira et sera amené à approfondir certains points avec certaines régions, pour affiner sa compréhension des objectifs ou proposer des aménagements éventuels. Il pourra proposer certains regroupements de projets qui présentent des formes similaires et des objectifs communs.

Les trois projets seront travaillés séquentiellement selon les modalités décrites ci-dessous, et n'ont pas nécessairement vocation à être tous construits simultanément et en début de programme. En particulier, les échanges avec le comité scientifique et les chercheurs sur un premier projet peuvent conduire à faire évoluer les suivants.

Pour ce faire, les signataires sont invités à désigner un interlocuteur spécifique sur l'évaluation qui sera l'interlocuteur privilégié du comité scientifique et qui pourra ensuite échanger avec les équipes de recherche après le forum de rencontre.

2. Méthode de sélection des équipes d'étude et de recherche

Les expérimentations proposées ont vocation à être évaluées afin que les résultats puissent être capitalisés et inspirer l'ensemble des acteurs du monde de la formation et de l'enseignement, ainsi que la communauté de recherche. C'est pourquoi l'évaluation des projets doit donner des garanties maximales d'objectivité et d'indépendance. C'est une mission essentielle du comité scientifique.

Au cours de l'été 2018, des échanges entre le Comité scientifique et les signataires des Pactes pourront permettre de préciser les projets et les méthodologies d'évaluation. A réception d'une première version des projets au cours du dernier trimestre 2018, le Comité scientifique émettra des commentaires et des recommandations. Il portera une attention particulière aux conditions d'émergence du projet : diagnostic qui préside au projet, constat du besoin et méthodes d'identification ; acteurs impliqués, et institutions associées dans la genèse du projet ; etc.

Sur la base d'une large publicité, le Comité scientifique organisera un forum de rencontre entre les signataires des Pactes et les chercheurs intéressés à procéder aux évaluations quantitatives et qualitatives des projets. Des échanges bilatéraux entre les signataires des Pactes et des chercheurs peuvent aussi être organisés en parallèle. Ajoutés aux commentaires du Comité scientifique, ces échanges peuvent être l'occasion de faire évoluer les projets.

A l'issue de ce processus, et sur la base de la version finale des projets, le Comité scientifique examinera leur validité puis publiera des appels à projets pour chacun d'eux à l'attention de laboratoires de recherche ou d'instituts d'études nationaux comme internationaux. Les chercheurs soumettront leur projet en joignant une lettre de soutien des signataires du Pacte régional, témoignant d'un échange et d'un accord sur les protocoles d'évaluation.

Les comités de sélection pour chacun des appels à projets d'évaluation des projets expérimentaux seront composés de trois chercheurs et universitaires sélectionnés pour leur compétence dans le domaine de la formation professionnelle ou dans les méthodologies mises en œuvre, issus ou non du Comité scientifique. Chaque comité de sélection comprendra également un représentant de la région concernée ou des institutions régionales partenaires. Les principaux critères de sélection porteront sur la capacité du projet à répondre aux questions jugées pertinentes, la contribution du projet au corpus scientifique sur le sujet, ainsi que la qualité scientifique de l'équipe de chercheurs et du dispositif d'évaluation ; l'appel peut être déclaré infructueux si la qualité scientifique de toutes les candidatures est jugée insuffisante.

3. Appels à projet d'étude et de recherche : quelles méthodologies ?

L'évaluation des projets a une double visée :

- **Une évaluation d'impact. Elle doit donc être en mesure de quantifier la plus-value du programme** (sur ses bénéficiaires en fonction des objectifs qu'il s'assigne). Ainsi, à titre d'exemple, l'évaluation d'un programme d'accès à la formation doit être en mesure de quantifier *la part supplémentaire* de jeunes candidats qui accèdent à la formation parce qu'ils sont suivis dans le programme, *par rapport à une situation « contrefactuelle »*, c'est-à-dire où toutes les réglementations et dispositifs de droit commun existent mais où le programme évalué n'a pas été mis en place. Le but est de se prononcer sur l'efficacité (sa plus-value) et l'efficience d'un projet (sa plus-value rapportée à son coût).
- **Une évaluation des conditions de mise en œuvre et d'analyse des effets pour toutes les parties concernées.** Il s'agit ici de prendre en compte toute la complexité du contexte socio-économique dans lequel s'inscrit le projet expérimental. Ainsi, une telle évaluation vise à analyser la façon dont les différents acteurs (intervenants, bénéficiaires, financeurs) incorporent ou non dans leurs objectifs et modifient ou non leurs actions sous l'impulsion des incitations ou interventions du projet. Ce type d'analyse doit analyser l'interaction entre les différentes parties prenantes dans un cadre modifié par l'expérimentation.

Ces deux méthodologies appellent des méthodes, des instruments d'observations de nature très différente, plutôt statistiques (enquêtes, données administratives) d'un côté, plutôt qualitative de l'autre (entretiens, observations directes, etc.). Les éclairages apportés par chacune de ces méthodes sont indispensables et complémentaires. C'est pourquoi, sauf exception, les appels à projets de recherche viseront des approches qualitatives et des approches quantitatives.

Pour être en mesure de livrer des résultats quantitatifs précis, rigoureux et transparents méthodologiquement, **les projets devront être évalués au moyen d'un protocole d'assignation aléatoire**. Ces protocoles qui constituent aujourd'hui un standard scientifique dans l'évaluation d'impact, consistent à sélectionner aléatoirement les personnes bénéficiaires (ou plus généralement les unités affectées par le programme) parmi une population-mère éligible au programme. Le Pacte régional ne devra pas détailler les protocoles d'évaluation (qualitatifs comme quantitatifs). Néanmoins il est demandé aux signataires d'incorporer en amont dans leur réflexion les principaux points techniques requis par les évaluations qui seront mises en œuvre. En particulier, le nombre de bénéficiaires (ou plus généralement d'unités affectées par le programme) doit ainsi être suffisamment élevé pour permettre une analyse statistique du programme. Les moyens d'adapter le projet à un protocole randomisé seront discutés avec le comité scientifique en amont de la publication des appels à projet.

4. Calendrier de l'évaluation

Le calendrier de l'évaluation est ici indicatif. Il donne les principales étapes du processus d'évaluation proposé par le comité scientifique

- **Juin 2018 :** Envoi aux Présidents de Région et aux Préfets du cadre d'élaboration des Pactes régionaux d'investissement dans les compétences.
- **Mi-juillet 2018 :** Publication des axes prioritaires et d'une « boîte à idées » par le comité scientifique (CS).
- **Été-Automne 2018 :** Echanges du Comité scientifique avec les acteurs régionaux pour définir les projets d'expérimentation.
- **Dernier trim. 2018 :** Propositions par les signataires des Pactes régionaux incluant les projets à évaluer.
- **Dernier trim. 2018 :** Examen des propositions par le Comité scientifique et nouveaux échanges avec les signataires des Pactes.
- **Dernier trim. 2018 :** Séminaire de rencontre chercheurs / régions. Ce séminaire pourrait se tenir en plusieurs ateliers sur une journée. Chaque région pourrait présenter ses projets et discuter avec les équipes de recherche intéressées.
- **Janvier 2019 :** Publication des appels à propositions d'équipe de recherche
- **1^{er} trim. 2019 :** Echanges entre les équipes de recherche et les signataires des Pactes.
- **1^{er} trim. 2019 :** Réception des propositions par les équipes d'étude et de recherche
- **Juin 2019 :** Comités de sélection des équipes de recherche.
- **Juin 2019 :** Publication des résultats et lancement des premiers programmes expérimentaux et des protocoles d'évaluation.

Tout au long de votre réflexion sur ces projets expérimentaux, vous pouvez contacter l'équipe d'appui du comité scientifique d'évaluation du Plan d'investissement dans les compétences qui pourra vous apporter tout l'appui que vous jugerez utile (comite-scientifique.pic@travail.gouv.fr).